

Procès verbal de la réunion du Conseil de Communauté
Séance du 11 juin 2013 à Montrond

Nombre de délégués : 77
Nombre de présents : 44
Nombre de votants : 44
Date de la convocation : 5 juin 2013
Date d'affichage : 14 juin 2013

Présents : MM. PERNOT, WERMEILLE, SAILLARD, HUGON, BLONDEAU, DUPREZ, GIRAUD, SALVI, MME FAIVRE, M. BAUDOT, M. FAIVRE suppléant, MME MARTIN suppléante, MME HUMBERT, M. DUSSOUILLEZ, MMES RAME, GUICHARDIERE, M. OLIVIER, M. BESSOT suppléant, MM. RAGOT, VIONNET, MME FANTINI suppléante, MM. BANDERIER, PLANTARD, CAVALLIN, BROCARD J., GOYDADIN, MM. CLEMENT, SCHNEITER suppléants, MM. VOISIN, ROZE A., MAUBORGNE, MMES SASSARD et SAILLARD suppléantes, MM. GAY, CART-LAMY, KEMPF, PESENTI, MOREL Gilbert, GUINCHARD, MOUREY, DENISET, SAILLARD M., M. BONNET suppléant et M. JACQUES.

Suppléants sans voix délibérative : MME MONNIER-BENOIT et M. CUBY C.

Excusés : MM. JOURDAIN, VANDEWATTYNE, DOLE, MATHIEU, MLE MARTIN, MM. MITTAY, DELAVENNE, BESSARD, DONIER-MEROZ, BOURGEOIS, MME LECOULTRE, MM. PETETIN, ROLET, MASSON, GILLET, CICOLINI, GOULUT, MME COMTE, MM. BUIREY, CUBY A. et PARIS.

Secrétaire de séance : M. Claude GIRAUD

Présents à titre consultatif : MM. Olivier BAUNE, Guillaume CLOUARD et François JACQUIER.



M. PERNOT ouvre la séance et donne la parole à M. GIRAUD qui souhaite une bonne réunion à l'ensemble des Conseillers présents et indique qu'elle sera suivie du verre de l'amitié.

M. PERNOT donne lecture du projet de délibération remis en début de séance concernant le maintien du service des urgences au Centre Hospitalier. Le Conseil Communautaire donne son accord pour la présentation de ce point à l'ordre du jour de la séance.

2013.5.1. Maintien du service des urgences au Centre Hospitalier :

Rapporteur : M. Clément PERNOT

Compte tenu du fait que le Département du Jura a déjà connu et subi une importante restriction en matière de soins médicaux apportés à la population, notamment sur le territoire Sud-Jura :

- services de maternité et de chirurgie à CHAMPAGNOLE
- services de chirurgie et d'accueil d'urgence à MOREZ et SALINS-LES-BAINS
- diminution des lits de médecine des hôpitaux locaux,

Considérant qu'il est envisagé de continuer à restreindre l'offre de soins du secteur en supprimant le service des urgences du centre hospitalier de CHAMPAGNOLE et de le remplacer par la mise en place d'un transport hélicopté,

Considérant qu'un transport d'évacuation par hélicoptère ne saurait remplacer un service d'accueil d'urgence sur place et garantir, en cas de difficultés météorologiques ou autres, les soins nécessaires à apporter à la population et donc à assurer sa sécurité,

Considérant la désapprobation générale suscitée par ce projet auprès de la population, des élus et des personnels hospitaliers,

M. GUINCHARD donne l'exemple d'une durée de deux heures pour l'arrivée d'un hélicoptère sur les lieux d'un accident.

M. DUPREZ s'associe à cette démarche et rappelle qu'il convient d'intervenir à tous les niveaux, par exemple, au CESER (Comité Economique, Social et Environnemental Régional).

M. PERNOT en appelle à l'ensemble des élus de Franche-Comté pour que les solutions envisagées ne se fassent pas au détriment d'un territoire par rapport à un autre.

M. BLONDEAU se demande s'il n'est pas trop tard pour délibérer sur ce dossier.

M. PERNOT précise que chaque commune devra adresser directement sa délibération aux services concernés.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

☞ **EXIGE DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE :**

- le maintien en l'état du service des urgences du Centre Hospitalier de CHAMPAGNOLE et de la ligne SMUR,
- l'abandon du projet de substitution de transport hélicopté,

☞ **RAPPELLE** à la direction de l'Agence Régionale de Santé que toute réforme doit être menée dans le respect des personnes, de leur statut et dans un climat social apaisé.

Présentation par M. BLONDEAU de l'état d'avancement du projet de Contrat de Rivière Ain amont :

1. Au départ, un dossier sommaire de candidatures a été accepté, permettant la mise en œuvre de l'élaboration des fiches action.
2. L'objectif est la réalisation d'un dossier définitif pour fin 2014 pour une action à engager sur 5 ans.
 - A. Reconquête de la qualité de l'eau,
 - B. Restauration des cours d'eau, lacs et zones humides,
 - C. Protection et gestion de la ressource en eau,
 - D. Valorisation patrimoniale et touristique du territoire,
 - E. Gestion concertée du territoire.
3. Fonctionnement du Comité de Rivière
Les missions de la Commission n°3 sont les suivantes :
 - Gestion quantitative et qualitative de l'eau,
 - Préservation et la restauration des milieux
 - valorisation du territoire.
4. Etudes préalables,
5. Fiches d'actions à valider pour fin 2014.

M. MAUBORGNE fait part de son inquiétude concernant les zones humides et notamment le classement opéré par la Fédération de Chasse : « exutoire réseau unitaire » de Mont sur Monnet.

M. Guy SAILLARD rappelle que la Communauté de Communes a déjà écrit à la Direction Départementale des Territoires pour signaler cette erreur et que le courrier est resté lettre morte.

2013.5.2. Avis de la Chambre Régionale des Comptes :

Rapporteur : M. Clément PERNOT

Par délibération du 5 mars 2013, Le Conseil a approuvé le Budget principal et les budgets annexes à l'exception du budget annexe abattoir. Ceux-ci ont été visés par la Préfecture du Jura le 11 mars 2013.

Lors de sa séance du 9 avril, le Conseil s'est prononcé sur le budget annexe abattoir, décision visée par la Préfecture du Jura le 16 avril 2013.

Par courrier en date du 10 avril reçu le 11 avril, le Préfet du Jura informe qu'il a saisi la Chambre Régionale des Comptes de Bourgogne Franche-Comté sur les budgets annexes 2013 « Centre Autistes » et « Zone d'Equévillon » conformément aux dispositions des articles L1612-4 et L1612-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil Communautaire a été informé de cette saisine lors de sa réunion du 9 avril 2013.

La Chambre Régionale des Comptes (CRC) a informé la Communauté de Communes de sa saisine, par courrier du 16 avril 2013. Au vu de l'avis de la CRC transmis par courrier en date du 27 mai 2013, il convient de corriger les budgets, comme indiqué dans les tableaux commentés en séance.

Le Conseil Communautaire,

Après avoir entendu le rapport du Président et pris connaissance des commentaires pour chaque budget et de l'avis n° 13 CB05 du 21 mai 2013, documents transmis à l'ensemble des délégués communautaires avec l'ordre du jour,

M. MAUBORGNE informe d'une réunion récente organisée avec l'Association des Maires du Jura sur la pression de l'Etat sur les communes et les communautés de communes. Selon lui, le contrôle de la Chambre Régionale des Comptes intervient dans cette ambiance de « pinaillage » qui pèse beaucoup sur l'action des élus.

M. PERNOT estime que le combat doit se porter au niveau du combat politique des élus des territoires face à l'aristocratie des élus et hauts fonctionnaires parisiens.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

☞ **DECIDE** de rectifier les budgets 2013 conformément à l'avis de la Chambre Régionale des Comptes,

☞ **PREND EN COMPTE** et **ADOpte** les tableaux ci-après.

Avis n°13CB.05 du 21 mai 2013

Rendu par la Chambre Régionale des Comptes (CRC) de Bourgogne, Franche-Comté, à la suite de la saisine de Monsieur le Préfet du Jura au titre de l'article L. 1612-5 du code général des collectivités territoriales, concernant la Communauté de communes de Champagnole Porte du Haut-Jura.

BUDGET ANNEXE « ASSAINISSEMENT AUTONOME »

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

	Voté C.C.	Proposition CRC
20 – Immobilisations incorporelles	13 765	12 480
Total des dépenses réelles d'investissement	13 765	12 480
Total des dépenses d'investissement cumulées	13 765	12 480

RECETTES D'INVESTISSEMENT

	Voté C.C.	Proposition CRC
10 – Dotations, Fonds divers et réserves	1 285	-
Total des recettes réelles d'investissement	1 285	-
021 – Virement de la section de fonctionnement	12 480	12 480
Total des recettes d'investissement cumulées	13 765	12 480

(Les recettes et dépenses d'exploitation, telles que votées le 5 mars 2013, sont sans changement).

Commentaire

Une recette au titre du FCTVA a été prévue au budget. Selon la CRC, elle doit être annulée au motif qu'un Service Public Industriel et Commercial (SPIC) n'est pas éligible au FCTVA.

Le budget s'équilibre par une réduction des crédits prévus au chapitre 20.

BUDGET ANNEXE « ASSAINISSEMENT COLLECTIF »

M. PERNOT indique que cet élément est le plus important car il a des conséquences sur la politique conduite par la Communauté de Communes. Le Budget Général contribuait à l'équilibre du budget annexe assainissement collectif. Cette pratique n'est pas conforme aux règles de la comptabilité publique.

La conséquence directe est l'augmentation de la redevance même si une part du versement reste en partie sur 2013 et 2014.

M. SAILLARD précise que sont maintenus les investissements figurant dans le tableau RAR 2012 et engagements 2013.

DEPENSES D'EXPLOITATION

	Voté C.C.	Proposition CRC
011 – Charges à caractère général	182 000	177 550
012 – Charges de personnel	30 000	30 000
65 – Autres charges de gestion courante	600	600
66 – Charges financières	276 000	276 000
67 – Charges exceptionnelles	800	800
Total des dépenses réelles d'exploitation	489 400	484 950 (1)
023 - Virement à la section d'investissement	42 807	-
042 – Opérations d'ordre entre sections	592 853	592 853
TOTAL	1 125 060	1 077 803

RECETTES D'EXPLOITATION

	Voté C.C.	Proposition CRC
70 – Ventes	81 600	688 350
<i>dont 7012 (Taxe d'assainissement)</i>		<i>606 750</i>
74 – Subvention d'exploitation	266 636	201 629
<i>dont 748 (Subvention budget principal)</i>	<i>160 000</i>	<i>94 993</i>
75 – Autres produits, gestion courante	589 000	-
77 – Produits exceptionnels	3 500	3 500
Total des recettes réelles d'exploitation	940 736	893 479
042 – Opérations d'ordre entre sections	184 324	184 324
TOTAL	1 125 060	1 077 803

Commentaire

Afin de réduire le versement du budget général de 160.000 € à 94.993 €, la CRC demande les corrections suivantes :

- suppression du virement à la section d'investissement (42.807 €),
- augmentation de la taxe d'assainissement : progression de la part variable de 0,5156 € HT à 0.6156 € HT le m3 afin de produire une recette supplémentaire de 17.750 € dès l'exercice 2013 (la recette corrigée de 606.750 €, soit 589.000 € + 17.750 €, doit être inscrite au chapitre 70),
- réduction de 4.450 € des crédits prévus au chapitre 011.

(1) une erreur technique s'étant glissée dans le tableau transmis par la CRC, le total des dépenses réelles d'exploitation est corrigé à 484.950 €

BUDGET ANNEXE « ASSAINISSEMENT COLLECTIF »

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

	Voté CC			PROPOSITION CRC		
	<i>RAR</i>	<i>Propositions Nouvelles</i>	<i>TOTAL</i>	<i>RAR</i>	<i>Propositions Nouvelles</i>	<i>TOTAL</i>
Chapitre 20	2 046	107 997	110 043	2 045	110 043	112 088
Chapitre 21	-	17 000	17 000	9 855	17 000	26 855
Chapitre 23	258 338	4 005 532	4 263 870	2 023 106	440 380	2 463 486
Chapitre 16	-	416 754	416 754	-	416 754	416 754
Chapitre 27	-	700 400	700 400	-	-	-
Total dépenses réelles d'investissement	-	-	5 508 067	-	-	3 019 183
Chapitre 040	-	184 324	184 324	-	184 324	184 324
Chapitre 041	-	-	-	-	403 700	403 700
Chapitre 001 (solde d'exécution négatif reporté)	-	385 826	385 826	-	385 826	385 826
TOTAL	-	-	6 078 217	-	-	3 993 033

RECETTES D'INVESTISSEMENT

	Voté CC			PROPOSITION CRC		
	<i>RAR</i>	<i>Propositions Nouvelles</i>	<i>TOTAL</i>	<i>RAR</i>	<i>Propositions Nouvelles</i>	<i>TOTAL</i>
Chapitre 13	260 384	827 887	1 088 271	548 280	489 042	1 037 322
Chapitre 16	-	2 821 507	2 821 507	-	1 423 479	1 423 479
Chapitre 27	-	700 400	700 400	-	403 700	403 700
Total recettes réelles d'investissement	-	-	4 610 178	-	-	2 864 501
Chapitre 10	-	131 979	131 979	-	131 979	131 979
Chapitre 021	-	42 807	42 807	-	-	-
Chapitre 040	-	592 853	592 853	-	592 853	592 853
Chapitre 041	-	700 400	700 400	-	403 700	403 700
TOTAL	-	-	6 078 217	-	-	3 993 033

Commentaire

La CRC opère une réduction du programme d'investissement prévu pour un montant de 4.263.870 € au chapitre 23. Il se limite aux restes à réaliser (RAR) 2012, soit 2.023.106 € et aux engagements comptables de 2013, soit 440.380 € (voir détail dans le tableau page suivante).

Ce ralentissement des investissements sur l'exercice 2013, associé à une augmentation minimum de la part variable de la taxe de 0.07 € HT le m³ en 2014 et en 2015, devrait permettre de mettre fin à la subvention d'exploitation du budget général.

Chapitre 23

	RAR 2012	Engagements 2013	TOTAL
Réseau Montrond 1ère tranche	140 212,23		140 212,23
Réseau Montrond 2ème tranche	412 753,49		412 753,49
Station Larderet	130 698,71		130 698,71
Station Crans	6 829,05	227 059,34	233 888,39
Réseau et station Andelot	1 222 523,58	11 960,00	1 234 483,58
Lagune Chaux des Crotenay	5 489,64	130 364,00	135 853,64
Réseau et station Chapois	13 093,57		13 093,57
Cartographie réseaux Foncine le Haut	13 754,00		13 754,00
Inspection réseaux les Planches	2 063,10		2 063,10
Treffay	5 382,00		5 382,00
Télésurveillance postes Champagnole	4 356,55		4 356,55
Déversoirs d'orage Champagnole	54 358,20		54 358,20
Réseau Crotenay	8 794,19		8 794,19
Bassin Saint Germain en Montagne	2 798,64		2 798,64
Maîtrise d'œuvre Le Rocheret		5 621,20	5 621,20
Réseau Le Moutoux		47 236,62	47 236,62
Maîtrise d'œuvre Le Pasquier		5 382,00	5 382,00
Réseau Champagnole		2 990,00	2 990,00
Inspection réseau Champagnole		1 052,48	1 052,48
Réseau Sirod		2 826,15	2 826,15
Station Crotenay		3 317,58	3 317,58
Maîtrise d'œuvre Le Vaudioux		2 571,40	2 571,40
	2 023 106,95	440 380,77	2 463 487,72

BUDGET ANNEXE « ZONE ARTISANALE DE MONTROND »

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

	Voté C.C.	Proposition CRC
011 – Charges à caractère général	374 310	41 810
Total des dépenses de fonctionnement cumulées	374 310	41 810

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

	Voté C.C.	Proposition CRC
70 – Produits des services	122 500	-
74 – Dotations et participations	110 000	-
Total des recettes gestion courante	232 500	-
77 – Produits exceptionnels	100 000	-
Total des recettes réelles de fonctionnement	332 500	-
02 – Excédent reporté	41 810	41 810
Total des recettes de fonctionnement cumulées	374 310	41 810

(SECTION D'INVESTISSEMENT non servie)

Commentaire

Aucuns travaux n'étant engagés, la CRC demande de limiter les crédits inscrits pour 2013 à l'excédent 2012, soit 41.810 €.

BUDGET ANNEXE « ZONE ARTISANALE D'EQUIVILLON »

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

	Voté C.C.	Proposition CRC
011 – Charges à caractère général	21 210	21 210
66 – Charges financières	16 630	23 467
Total des dépenses réelles	37 840	44 677
023 – Virement à la section d'investissement	50 331	51 341
002 – Déficit reporté	222 029	222 029
Total des dépenses de fonctionnement cumulées	310 200	318 047

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

	Voté C.C.	Proposition CRC
70 – Produits des services	76 570	76 570
75 – Autres produits gestion courante	10 200	10 200
77 – Produits exceptionnels	100 000	107 847
Total des recettes réelles	186 770	194 617
042 – Opérations d'ordre entre sections	123 430	123 430
Total des recettes de fonctionnement cumulées	310 200	318 047

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

	Voté C.C.	Proposition CRC
16 – Emprunts et dettes assimilées (1641)	51 341	51 341
040 – Stocks de produits (3555 - Terrains aménagés)	123 430	123 430
0012 - Solde d'exécution négatif	-	-
	9 819	9 819
Total des dépenses d'investissement cumulées	184 590	184 590

RECETTES D'INVESTISSEMENT

	Voté C.C.	Proposition CRC
16 – Emprunts et dettes assimilées (1641)	134 259	-
(1687)	-	133 249
Total des recettes réelles	134 259	133 249
021 – Virement de la section de fonctionnement	50 331	51 341
Total des recettes d'investissement cumulées	184 590	184 590

Commentaire

Une différence entre les crédits prévus au budget et l'état de la dette en annexe conduit la CRC à demander l'inscription d'une dépense de 23.467 € au chapitre 66 (au lieu de 16.630 €) pour le paiement des intérêts des emprunts.

Par ailleurs, le virement à la section d'investissement doit être augmenté de 1.010 € pour faire face au remboursement du capital des emprunts. Ces dépenses supplémentaires sont couvertes par une augmentation du versement du budget général de 7.847 €.

BUDGET ANNEXE « CENTRE POUR AUTISTES »

M. JACQUIER précise que la crainte de l'Etat par rapport aux emprunts toxiques a entraîné un examen approfondi des budgets.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

	Voté C.C.	Proposition CRC
011 – Charges à caractère général	10 000	10 000
66 - Charges financières	181 189	181 189
Total des dépenses réelles de fonctionnement	191 189	191 189
023 – Virement à la section d'investissement	112 760	116 477
042 – Opérations d'ordre entre sections	12 569	12 569
Total des dépenses de fonctionnement cumulées	316 518	320 235

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

	Voté C.C.	Proposition CRC
75 – Autres produits gestion courante	250 526	250 526
77 – Produits exceptionnels	53 004	56 721
Total des recettes réelles de fonctionnement	301 324	307 247
042 – Opérations d'ordre entre sections	6 000	6 000
002 - Résultat reporté	6 988	6 988
TOTAL	316 518	320 235

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

	Voté C.C.	Proposition CRC
20 – Immobilisations incorporelles	10 000	10 000
23 – Immobilisations en cours	10 000	10 824
16 – Emprunts et dettes assimilés	557 760	560 653
Total des dépenses réelles d'investissement	577 760	581 477
001 - Solde d'exécution négatif reporté	114 574	114 574
TOTAL	692 334	696 051

RECETTES D'INVESTISSEMENT

	Voté C.C.	Proposition CRC
10 – Dotations, fonds divers et réserves	114 574	114 574
16 – Emprunts et dettes assimilés	465 000	465 000
Total des recettes réelles d'investissement	579 574	579 574
021 – Virement de la section de fonctionnement	112 760	116 477
TOTAL	692 334	696 051

Commentaire

Une différence entre les crédits prévus au budget et l'état de la dette en annexe conduit la CRC à demander l'inscription d'une dépense de 116.477 € (au lieu de 113.584 €) pour le remboursement du capital des emprunts. Il est ainsi nécessaire de porter le versement du budget général à 56.721 € (au lieu de 53.004 €).

BUDGET PRINCIPAL

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

	Voté C.C.	Proposition CRC
011 – Charges à caractère général	405 220	354 396
012 – Charges de personnel	699 970	699 970
014 – Reversement et restitution d'impôts	4 152 609	4 152 609
65 – Autres charges de gestion courante	441 754	281 754
66 – Charges financières	22 213	20 213
67 – Charges exceptionnelles	453 104	1 237 868
Total des dépenses réelles de fonctionnement	6 174 870	6 746 810
023 – Virement à la section d'investissement	1 558 335	23 953
042 – Opérations d'ordre entre sections	76 241	76 241
TOTAL	7 809 446	6 847 004

Commentaire

Après réduction des crédits sur les chapitres 011 et 66, La CRC corrige les versements aux budgets annexes comme suit :

	Voté CC	Proposition CRC
Chapitre 65		
Assainissement collectif	160 000	0
Chapitre 67		
ZA Equevillon	100 000	107 847
ZA La Planchette	200 000	200 000
ZA Montrond	100 000	0
Centre autistes	53 004	56 721
Assainissement collectif		94 993
Abattoir		778 207
Total	613 004	1 237 768

Concernant le budget annexe abattoir, la CRC considère qu'il ne peut qu'être repris tel qu'il a été voté et prévoit les crédits nécessaires au versement décidé lors du vote du de ce budget annexe pour 2013.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

	Voté C.C.	Proposition CRC
013 – Atténuation de charges	5 500	5 500
70 – Produits des services	212 000	212 000
73 – Impôts et taxes	4 646 846	4 743 624
74 - Dotations	1 836 430	1 832 880
77 – Produits exceptionnels	3 000	53 000
Total des recettes réelles de fonctionnement	6 703 776	6 847 004
		-
002 – Résultat reporté	1 105 670	-
TOTAL	7 809 446	6 847 004

Commentaire

Les chapitres 73 et 74 sont corrigés en actualisant les recettes prévisionnelles au regard des notifications (fiscalité et de dotations de l'Etat) : + 93.228 €.

BUDGET PRINCIPAL

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

	Voté C.C.	Proposition CRC
Restes à réaliser	450	1 246 058
PROPOSITIONS NOUVELLES		
20 – Immobilisations incorporelles	366 370	366 370
204 – Subventions d'équipement versées	45 063	45 063
21 – Immobilisations corporelles	1 238 000	1 238 000
23 – Immobilisations en cours	992 273	270 000
Total des dépenses d'équipement	2 642 156	3 165 491
16 – Emprunts et dettes assimilés	93 213	93 213
27 – Autres immobilisations financières	-	133 249
Total des dépenses financières	93 213	226 462
001 - Solde d'exécution négatif	181 765	181 765
TOTAL	2 917 134	3 573 718

RECETTES D'INVESTISSEMENT

	Voté C.C.	Proposition CRC
Restes à réaliser	- (1)	80 000 (1)
PROPOSITIONS NOUVELLES		
13 – Subventions d'investissement	97 656	17 656
16 – Emprunts et dettes assimilés	700 000	1 876 433
dont 1687	-	170 000
Total des recettes d'équipement	797 656	1 974 089
10 – Dotation, Fonds divers et réserves	484 902	1 499 435
dont 10222	303 137	212 000,12
dont 1068	181 765	1 287 434,88
Total des recettes financières	484 902	1 499 435
021 – Virement de la section de fonctionnement	1 558 335	23 953
040 – Opérations d'ordre entre sections	76 241	76 241
Total des recettes d'investissement	2 917 134	3 573 718

Commentaire

La CRC arrête les RAR 2012 en dépenses comme suit :

- Journaux officiels : 450,00 €,
- Suivi animation OPAH Jura habitat : 186.540,12 €,
- AMO Mission H2O : 12.199,20 €
- Maîtrise d'œuvre Centre aquatique : 1.046.869.06 €,

Par ailleurs, le résultat reporté, d'un montant de 1.287.434,88 €, est intégralement affecté en section d'investissement pour couvrir ces RAR 2012.

(1) une erreur technique s'étant glissée dans le tableau transmis par la CRC, les RAR 2012 en recettes sont corrigés.

- ☞ **DIT** que les crédits sont ouverts pour chaque budget au niveau du chapitre,
- ☞ **PRECISE** que le budget annexe abattoir adopté le 9 avril 2013 est inchangé.

En conclusion, M. PERNOT précise que cette étape nous permettra de passer à une autre organisation, même si, jusqu' alors nos pratiques n'ont pas été contestées. Une convention avec la Ville permettra de poursuivre le travail avec le concours de M. JACQUIER jusqu'à fin 2013 dans un premier temps.

M. PERNOT souligne un autre point positif qui est la validation du Budget abattoir.

2013.5.3. Budget Général. Affectation du résultat 2012 :

Rapporteur : M. Olivier BAUNE

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE réuni sous la présidence de Clément PERNOT, Président,

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 1 287 434.88 €
- un déficit de fonctionnement de : 0.00 €

DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
Résultat de fonctionnement	
A Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	544 301.55 €
B Résultats antérieurs reportés ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	743 133.33 €
C Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	1 287 434.88 €
D Solde d'exécution d'investissement	
D 001 (besoin de financement)	181 764.60 €
R 001 (excédent de financement)	0.00 €
E Solde des restes à réaliser d'investissement (3)	
Besoin de financement	1 166 058.38 €
Excédent de financement (1)	0.00 €
Besoin de financement F = D + E	1 347 822.98 €
AFFECTATION = C = G + H	1 287 434.88 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F	1 287 434.88 €
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)	0.00 €
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	0.00 €

2013.5.4. Création d'un groupement de commande pour les contrats d'assurance :

Rapporteur : M. Clément PERNOT

Les contrats d'assurances doivent faire l'objet d'une mise en concurrence pour leur renouvellement. Au préalable, un audit par un cabinet spécialisé est indispensable pour définir avec précision l'ensemble du risque à assurer.

Il est apparu opportun de constituer un groupement de commande avec la Ville de Champagnole et le CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) de Champagnole pour conduire la procédure. Cette possibilité est offerte par l'article 8 du Code des Marchés Publics.

Le cabinet Protectas réalisera l'audit des contrats des trois entités et la rédaction du cahier des charges.

Il est donc proposé d'approuver la constitution de ce groupement de commande et la convention constitutive qui établit les règles de fonctionnement, étant précisé que la Ville de Champagnole assurera les fonctions de coordinateur.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

☞ **APPROUVE** la constitution d'un groupement de commande avec la Ville de Champagnole et le Centre Communal d'Action Sociale pour la réalisation d'un audit des contrats d'assurances des trois collectivités et la rédaction du cahier des charges,

☞ **APPROUVE** la signature d'une convention constitutive de ce groupement de commande,

☞ **AUTORISE** le 1^{er} vice-Président à signer cette convention ainsi que tous les documents afférents à ce dossier,

La Commission d'Appel d'Offres du groupement étant constituée de 2 représentants par membre du groupement, soit 6 membres au total, il convient également de désigner les deux représentants de la Communauté de Communes.

Sont proposés : MM. André JOURDAIN et Yves SALVI, Vice-présidents, membres titulaires de la Commission d'Appel d'Offres et du Bureau.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après avoir procédé aux formalités d'usage,

☞ **DESIGNE** M. André JOURDAIN et M. Yves SALVI en qualité de représentants de la Communauté de Communes au sein du groupement de commande pour les contrats d'assurances des trois collectivités désignées ci-dessus.

2013.5.5. Plan Climat Energie Territorial. Contrat d'Objectif Territorial avec l'ADEME et la Région :

Rapporteur : M. Claude GIRAUD

Lors du Conseil communautaire du 25 septembre 2012, la Communauté de Communes a approuvé l'avenant du contrat de Pays de la Haute Vallée de l'Ain sur la période 2011-2013 qui engage les deux communautés de communes du Pays dans la mise en place d'un Plan Climat Energie Territorial PCET).

Le partenariat entre les deux communautés de communes du Pays, l'ADEME Franche-Comté et la Région Franche-Comté prend forme dans un Contrat d'Objectifs Territorial (COT). Celui-ci décline d'une part, l'architecture du Plan Climat Energie Territorial que les deux structures du Pays de la Haute Vallée de l'Ain s'engagent à mettre en œuvre, d'autre part, l'accompagnement technique et financier de la Région et de l'ADEME.

Dans le cadre de ce dispositif, la Communauté de communes Champagnole Porte du Haut-Jura (CCCPhJ) est chef de file du plan climat énergie territorial. Ainsi, celle-ci :

- porte l'animation du Plan Climat Energie Territorial du Pays par le recrutement d'un Chargé de mission dédié,
- assume dans un premier temps toutes les dépenses du Plan Climat Energie du Pays.

La Communauté de Communes du Plateau de Nozeroy (CCPN) s'engage à rembourser à la CCCPhJ :

- le temps fourni par le Chargé de mission climat énergie à la CCPN,
- le tiers des études engagées et des actions conduites.

Par ailleurs, l'ADEME et de la Région accordent des aides au financement du poste de chargé de mission Climat Energie.

Détail des dépenses subventionnables dans le cadre du financement du chargé de mission PCET - COT en 2013

Dépenses subventionnables	Coût TTC
Salaire Chargé de mission PCT sur 10 mois	34 200 €
Déplacements	1 300 €
Formations	1 000 €
Total	36 500 €

Plan de financement du poste de chargé de mission PCET - COT en 2013

Autofinancement (CPHJ et CCPN)	ADEME Franche-Comté	Région Franche-Comté	Coût total (TTC)
14 600 €	10950 €	10950	36 500 €

Autres dépenses

Dépenses prévues	Coût TTC
Mise en place d'un Conseil en énergie partagé	7 500 €
Enquête dans cadre de la concertation	3 000 €
Etude de déplacement	5 000 €
Etude énergétique du secteur agricole	5 000 €
Total	20 500 €

D'autres co-financeurs pourront être saisis ultérieurement lors de la définition de ces prestations.

M. DUPREZ rappelle que lors des réunions du Comité de Pays, à l'époque, l'ADEME avait démontré que le territoire pouvait être exportateur d'énergie.

M. GIRAUD fait part d'une information complémentaire sur l'OPAH :

Un dernier point fait avec M. CANTENOT (Jura Habitat) confirme le succès de l'opération avec plus d'une dizaine de personnes présentes à chaque permanence de Champagnole et de nombreuses visites sur le terrain.

Les plafonds d'éligibilité ont été relevés, permettant ainsi d'élargir l'accès au dispositif à un certain nombre de personnes qui n'y avaient pas droit auparavant.

Après de nombreuses publications et informations, le bouche-à-oreille fonctionne bien sur notre secteur. Environ 70 dossiers en attente seront très certainement retenus alors que les demandes de renseignements continuent à affluer.

De plus, les travaux commandés sont réalisés très majoritairement par des artisans du secteur de Champagnole (chauffagistes, menuisiers,).

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après avoir délibéré, à l'unanimité,

☞ **ADOpte** le Contrat d'Objectifs Territorial (COT) tel que présenté en annexe de la présente délibération,

☞ **AUTORISE** le Président à solliciter le soutien financier de l'ADEME de Franche-Comté dans le cadre du COT, à hauteur de 30 % du coût du poste du chargé de mission Plan Climat,

☞ **AUTORISE** le Président à solliciter le soutien financier de la Région Franche-Comté dans le cadre du Pays de la Haute Vallée de l'Ain, à hauteur de 30 % du coût de ce même poste,

☞ **ADOpte** le coût et le plan de financement prévisionnels du projet pour l'année 2013, présentés ci-dessus,

☞ **AUTORISE** le président à signer le Contrat d'Objectifs Territorial ainsi que tous les documents afférents à ce dossier.

Questions diverses

M. BLONDEAU demande à Mme GAUTROT la procédure à mettre en œuvre pour la rétrocession des équipements transférés aux Communes lors de la fusion.

La séance est levée à 22h35.